

# Compte rendu de la séance du lundi 20 avril 2015.

## Ordre du jour :

Approbation du Compte rendu de la séance du 25 mars 2015.

Achat vidéo projecteur et écran.

Sécurisation et accessibilité du bourg (tronçon mairie – école).

P.L.U.I.

Régularisation administrative du cimetière.

- Approbation du Compte rendu de la séance du 25 mars 2015.

En l'absence de remarque ou d'opposition, le compte rendu de la séance du 25 mars 2015 est adopté par l'ensemble des conseillers présents lors de cette assemblée.

- Achat vidéo – projecteur et écran.

Afin d'économiser le papier et l'encre du photocopieur générés par les distributions de documents en séances du conseil municipal (11 exemplaires), Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran pour un montant de 657,60€ TTC.

Cet équipement sera imputé en investissement et rapidement amorti.

La proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

- PLUI.

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière commission intercommunale « Aménagement du Territoire » du 16/03/2015, il a été proposé de travailler en atelier par commune.

L'objectif étant de dégager les atouts et les faiblesses des communes selon les thématiques suivantes :

Cadre de vie : paysage ; aménagement public ; circulations douces ; mise en valeur, protection d'éléments patrimoniaux (végétale, architecturale) ; qualité des formes urbaines (architectures adaptées aux populations) ; qualité des déplacements (sécurité, transport en commun, covoiturage)

Economie : ressource locale ; revitalisation de l'agriculture ; optimisation des services et équipements (complémentarités) ; logements touristiques ; agro-tourisme ; tourisme historique ; tourisme ludique

Environnement : réservoirs de biodiversité, continuités écologiques

Vie sociale : conception de quartiers ; revitalisation de quartiers ; parcours résidentiel ; accueil de population (où ?)

Il convient que toutes les communes travaillent sur l'ensemble des thématiques proposées.

Aussi afin de dégager les atouts et faiblesses de la commune, il est possible de réaliser des photos (avec de préférence un commentaire indiquant ce que chacun ou le groupe a voulu montrer) ;

Des données statistiques sont fournies (Cf documents joints) ; spatialiser les thématiques (afin de localiser les sites en question) sur les cartes fournies.

Conscient que les thématiques sont nombreuses, les conseillers municipaux peuvent travailler seul ou en groupe.

Une restitution en commission courant sera faite le 11 mai à 18h30 à la mairie.

- Sécurisation du bourg.

Monsieur le Maire explique que le projet d'aménagement entre l'église et l'école a été revu, en présence du responsable du centre routier Monsieur Martineau, afin d'intégrer les aspects sécurisation et accessibilité, tels que souhaités à l'origine.

Ce dossier modifié est reparti en consultation pour une validation que nous souhaitons rapide.

Par anticipation, le cahier des charges de l'appel d'offre est élaboré par Avi-Conseil.

- Régularisation administrative du Cimetière.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la famille Gré qui reste dans l'attente d'une régularisation administrative (datant des années 60), actant une donation à la commune d'une partie de leur parcelle privée située dans le cimetière communal.

Cette transaction avait fait l'objet d'une entente bipartite entre le représentant de la commune de l'époque et la famille Gré, accord largement développé lors de cette assemblée.

Après avoir exposé l'ensemble des éléments, il est demandé à Monsieur Xavier Blond, partie prenante dans cette affaire, de sortir de la salle afin de ne pas participer à la décision définissant les modalités de règlement de ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal propose à la famille Gré :

- Soit une donation de l'ensemble de la parcelle privée qui permettrait de normaliser la situation de notre cimetière communal. Cette hypothèse amènerait la commune à proposer une concession à perpétuité à la famille et à en assurer l'entretien comme le reste du cimetière.
- Soit un règlement partiel visant à préserver le titre de propriété de la famille Gré sur la sépulture familiale. Cette hypothèse amènera la famille à assumer ses droits et devoirs de propriétaire.

En tout état de cause, l'application d'une des deux hypothèses précédentes conditionnera l'application des actes juridiques règlementaires requis.